

Procès-Verbal de séance

Séance du 17 février 2026

L'an 2026, le 17 Février à 10:00, le Bureau Communautaire s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux membres du Bureau Communautaire le 11/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 11/02/2026.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : LUCZAK Daisy, MOTHRE Béatrice, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, MM : CASEAUX Hubert, CHANUSSOT Jean-Marc, MEDEIROS Manuel, POIRIER Daniel, SAOUT Louis Marie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. PRIOUX Pierre-François à M. POTEAU Christian

Excusé(s) : MM : GROSLEVIN Gilles, MOTTE Patrice, VENANZUOLA François, VIGIER Mathias

A été nommé(e) secrétaire : Mme MOTHRE Béatrice

Nombre de membres

- Afférents au bureau communautaire : 16
- Présents : 11
- Pouvoir : 1

Date de la convocation : 11/02/2026

La séance est ouverte à 10h15.

1. **Désignation du secrétaire de séance**

Béatrice MOTHRE a été désignée secrétaire de séance.

2. **Approbation du compte-rendu du Bureau Communautaire du 21 janvier 2026**

➤ **Rapporteur : Christian POTEAU**

Le compte-rendu du Bureau Communautaire du 21 janvier 2026 a été approuvé à l'unanimité.

3. Pacte financier et fiscal
➤ *Rapporteur : Christian POTEAU*
4. Présentation du Budget Primitif 2026
➤ *Rapporteur : Christian POTEAU*
5. Dispositif CAR de la région Ile-de-France
➤ *Rapporteur : Christian POTEAU*
6. Subventions aux associations – 2026
➤ *Rapporteur : Christian POTEAU*
7. Modification du tableau des effectifs : Création du poste de chargé(e) de suivi / de mission stratégie de préservation de la ressource en eau et de sobriété
➤ *Rapporteur : Christian POTEAU*

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité, qui fixe l'effectif des emplois, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel territorial. Dans ce dernier cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

- Création poste chargé(e) de suivi / de mission stratégie de préservation de la ressource en eau et de sobriété

La CCBRC a adopté en conseil du 19 novembre 2025 sa stratégie de protection de la ressource en eau et de sobriété.

Il s'agit d'une démarche globale avec un plan d'actions associé qui implique de nouvelles actions et missions sur des champs d'intervention très variés (technique, réglementaire, contractuel, communication, animation, ...), avec des objectifs annuels qu'il va falloir suivre et tenir dès 2026.

C'est une conséquence du Plan Eau national, ainsi qu'une exigence étatique et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

Actuellement, une petite partie des actions prévues sont déjà engagées et réparties sur plusieurs personnes (direction des services techniques et SEA), mais le gros des actions reste à lancer et à créer.

Face à ces nouvelles tâches et missions rendues nécessaires, il a été identifié le besoin d'un agent supplémentaire au sein du service SEA sur un profil de chargé(e) de mission suivi et animation de la stratégie de protection de la ressource en eau et de sobriété.

Une fiche de poste provisoire a été établie pour définir un profil de poste.

Ce poste serait finançable par l'AESN à hauteur de 80% maximum d'un ETP (salaire brut chargé entre 50 000 et 80 000€ + forfait frais de fonctionnement de 10 000€). Pour exemple, le coût brut chargé annuel pour un ingénieur contractuel au 9^{ème} échelon (IM 642) serait de 67 637,90€. Le reste à charge pour la CCBRC serait donc de 13 527,58€ brut chargé.

Il est donc proposé la création d'un grade d'ingénieur pour le poste de chargé(e) de suivi / de mission stratégie de préservation de la ressource en eau et de sobriété.

Création				
Filière	Grade	Emploi	Temps de travail	Nombre
Technique	Ingénieur	Chargé(e) de suivi / de mission stratégie de préservation de la ressource en eau et de sobriété	TC	1
			Total	1

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Communautaire :

DECIDE de modifier le tableau des effectifs ci-joint par la création du poste ci-dessus.

ATTRIBUE le régime indemnitaire afférent à ces grades.

DIT que la rémunération suit automatiquement les revalorisations applicables à la Fonction Publique Territoriale.

DIT que le tableau des effectifs ci-joint sera modifié en conséquence.

PRECISE que, pour les postes le nécessitant, le recours à un contractuel sera possible dans les conditions de l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

8. Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h05.

Le Président,
Christian POTEAU



Official stamp of the Communauté de Communes de la Vallée de la Rive, with the text "BRIE DES RIVIERES ET CANTON DE LAVAL" and "COMMUNAUTÉ de COMMUNES" and the number "77820".

Le secrétaire de séance,
Béatrice MOTHRE



Official stamp of the Communauté de Communes de la Vallée de la Rive, with the text "BRIE DES RIVIERES ET CANTON DE LAVAL" and "RF COMMUNAUTÉ de COMMUNES" and the number "77820".

